

Contrat Territorial

Éducation artistique et culturelle



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EAC = Education Artistique et Culturelle

L'EAC repose sur la conviction que le développement des individus se fonde tout autant sur le **développement de l'intelligence sensible** que sur le développement de l'intelligence rationnelle seule.

L'EAC s'appuie sur trois piliers indissociables, devant faire l'objet d'une **approche par projet et en groupe** :

- **Rencontrer** des œuvres, des artistes, et des professionnels de la culture
- **Pratiquer** un ou plusieurs arts
- **S'approprier** les œuvres, leurs clés de compréhension, les lieux de création, pouvoir en parler avec les autres

Un cadre législatif et réglementaire pour la généralisation de l'E.A.C.

- Garantir, chaque année, à 100% des jeunes l'accès à une **éducation artistique et culturelle de qualité**, notamment dans les **territoires les plus éloignés** de l'offre culturelle
 - L'article L.121-6 du code de l'éducation souligne le **rôle essentiel de l'école républicaine** en faveur de l'accès à la culture de tous les jeunes, **en complémentarité de la transmission familiale** et de l'action menée par les acteurs éducatifs et culturels intervenants **hors temps scolaire**.
 - Politique portée conjointement par le **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (DAAC/Rectorat)** et le **Ministère de la Culture (DRAC)**, en coopération avec les **collectivités territoriales**, au plus proche des territoires
-
- 'Réussir le 100% EAC », feuille de route interministérielle 2020-2021
 - Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance Article L121-6 du code de l'éducation
 - Circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle
 - Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

L'E.A.C., ce n'est pas...

- Un projet identique chaque année, un cours hebdomadaire de musique dispensé par un professionnel de l'intervention, un simple spectacle qui illustre la pièce de théâtre étudiée en français etc..
- Un catalogue d'artistes officiels. Au sens de la DRAC, les artistes doivent justifier : d'une actualité de création, de l'appartenance à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA, etc.), ne pas être salarié à temps plein sur une autre activité.
- L'éducation artistique et culturelle se construit sur la durée et se nourrit de temps forts dans le cadre de projets. C'est un **parcours**.

Un regard posé sur le monde qui nous entoure, une réflexion engagée avec un artiste, une ouverture à la différence, à l'altérité...

Tous les domaines de l'art et de la culture sont concernés et peuvent être croisés :

- Spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes, etc.)
- Littérature (sous toute ses formes : poésies, nouvelles, bandes dessinées, journal, ...)
- Musique (actuelles, anciennes, électroniques, etc.), chant choral
- Image, Vidéo (documentaires, œuvres de fiction, etc.)
- Arts plastiques (installations, sculptures, performances, etc.)
- Patrimoine (musée, monuments, nature, archéologie, etc.), Architecture et les croisements avec la culture scientifique et technique
- Education aux médias et à l'information

...

Le **Contrat d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC)** est un cadre de confiance et d'engagement mutuel formalisé par un contrat établi pour 3 ans entre :

- Un **EPCI** (établissement public de coopération intercommunale), coordinateur d'une politique EAC sur son territoire
- Le **conseil départemental**
- L'État : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) / Académie de Nancy-Metz (DAAC), en lien avec la DSDEN

D'éventuels autres partenaires : CAF, DRAAF, PNR, Conseil régional, etc.

Des objectifs communs

- Garantir **l'accès pour tous les jeunes de 0 à 25 ans** à une éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de l'EPCI
- Assurer l'égalité des chances en garantissant **la diversité culturelle** en zone péri-urbaine et rurale
- Faire découvrir **les ressources culturelles d'un territoire et au-delà**
- Accroître **l'attractivité du territoire** par le développement d'une offre culturelle de qualité en direction de l'enfance et des familles

CT-EAC Bruyères Vallon des Vosges : la plus value de la contractualisation



FESTIVAL !
Printemps des Mots
Écriture, lecture, contes et spectacles pour toute la famille !
18 & 19 Mars 2016
BRUYERES

18 Mars
20h30 | spectacle musical
Lieux : salle des fêtes, salle de la Paroisse, relais de la cité, orangerie

19 Mars
9h30-12h & 14h-17h
spectacles à voir en famille
Tarifs :
• Pass festival 1 jour : 5€ / 3€
• Pass festival 2 jours : 9€ / 5€

20h30 | soirée festive avec Peggy Saoule, rock'n roll !
Prévente à l'Office de tourisme Bruyères Vallons des Vosges
03 29 50 51 33

printempsdesmots.fr

✓ *Une ambition culturelle*

- Information, formation, accompagnement et engagement des cadres et équipes : écoles, collèges et lycées
- Engagement des **structures culturelles du territoire** : Bibliothèques (« Printemps des Mots » ; Ecole des Arts, Vallon des Vosges ; La Souris Verte ; « La P'tite Galerie » de Granges-sur-Vologne
- **Croisement des domaines** : projet PACTE de l'école primaire de Docelles dans le cadre de « La Semaine de la Forêt »

✓ *Une équité territoriale*

- **Tissage de liens forts entre les établissements sur le territoire** : « Printemps des mots » avec le lycée Jean Lurçat, le collège Charlemagne et six écoles de la Communauté de Communes.
- Recherche de **souplesse** dans les contraintes de découpage administratif et territorial : montage d'un projet viable (résidence artistique d'Amandine GOLLÉ) entre deux circonscriptions et deux communautés de communes ; Modulation du volume horaire d'intervention de l'artiste auprès des classes
- **Partenariats et publics nouveaux** : MECS (Maison Educative à Caractère Social).

Vers une montée en compétences du territoire :

- Diagnostic de territoire et indicateurs sur le territoire via ADAGE
- Embauche d'une personne dédiée à la coordination du contrat
- Mise en place de résidences d'équipes artistiques ou culturelles
- Formation associant des enseignants représentants des écoles et établissements scolaires et les structures culturelles du territoire
- Mise en synergie des moyens

Les CT-EAC permettent, au travers de comités de pilotage et comités techniques, de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le territoire d'un EPCI pour définir les priorités au regard des moyens disponibles.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles _DRAC Grand Est (ministère de la culture)

- Apporte une contribution financière liée aux heures d'intervention des artistes (50 € de l'heure)
- Accompagne l'ensemble du projet : inspection, contrôle et suivi des partenariats avec les structures culturelles subventionnées par le ministère de la Culture (DRAC)
- Peut accompagner l'EPCI dans son diagnostic de territoire et le recrutement d'un coordinateur

L'Académie de Nancy-Metz (Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, en lien avec les corps d'inspection 1^{er} et 2nd degrés)

- Sollicite, mobilise et forme les équipes éducatives en école et EPLE (collèges, lycées) sur le territoire, en cohérence avec le volet culturel du projet d'établissement
- Participe à l'analyse de l'action, par la mise à disposition d'indicateurs via ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'EAC (écoles et EPLE concernés, zones rurales)
- Accompagne et évalue les projets, délivre un agrément et vérifie l'honorabilité des intervenants
- Accompagne la constitution de ressources, en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale

Le Conseil départemental :

- Sollicite et mobilise l'ensemble de ses partenaires culturels pour répondre aux appels à projet et mettre en œuvre les priorités décidées en COPIL (réunion territoriales)
- Peut contribuer financièrement aux actions
- Participe dans le cadre du COPIL à l'expertise des projets et leur inscription territoriale (communes touchées, zones rurales)
- Peut accompagner l'EPCI dans son diagnostic de territoire et le recrutement d'un coordinateur
- Peut animer le réseau des coordinateurs de CTEAC

L'EPCI (établissement public de coopération intercommunale):

- **Cordonne** la politique de généralisation de l'EAC sur son territoire en liens permanent avec les partenaires publics
- Veille à la prise en compte de l'ensemble des communes du territoire intercommunal
- Recrute et met à disposition un **coordinateur du CTEAC**
- Finance certaines actions qui ne peuvent être financées par les partenaires, ex : transport des jeunes, matériel, etc.

Le coordinateur de l'EPCI :

L'EPCI met disposition un **coordinateur à 1/2 temps minimum** chargé, en lien avec le COPIL CT-EAC, de :

- L'information et la mise en relation des partenaires culturels et éducatifs, en lien avec les interlocuteurs de l'éducation nationale (chargés de mission DAAC, conseillers pédagogiques 1^{er} degré)
- L'appel à résidences et l'accompagnement des propositions de projets, par le biais d'ADAGE
- Du lien entre avec les autres partenaires publics (MC, MEN, CD)
- De l'évaluation, du bilan et de la valorisation de la politique de généralisation de l'EAC sur le territoire intercommunal

En savoir plus.....

<https://pedagogie.ac-nancy-metz.fr/ambition-culturelle-2020/#6>

Séminaire académique 'une ambition culturelle pour tous les élèves' Table ronde 'Coopérer sur les territoires'

Jeudi 23 janvier 2020

- Sophie RENAUDIN Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle – académie de Nancy-Metz
- Claire RANNOU Conseillère EAC DRAC Grand Est
- Valérie BEAUSERT-LEICK VP déléguée à l'aménagement du territoire Conseil départemental 54
- Camille PERRIOL, chargée de mission culture et CT-EAC communauté de communes Bruyères vallon des Vosges

<https://pedagogie.ac-nancy-metz.fr/la-lettre-de-la-pedagogie-n7/>

Culture à l'école, un enjeu commun : construire un citoyen éclairé

Contacts.....

Sophie RENAUDIN Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle – académie de Nancy-Metz
ce.daac@ac-nancy-metz.fr

DRAC Grand Est